



## **Compte-rendu de la réunion de conseil 04 mai 2023**

Etaient présents : CHRETIEN David, CLAUDE Jean-Michel, COTTET Pascal, LEBEAU Isabelle, FARQUE Alexandre, WEISS Eric

Excusés : CHRÉTIEN Sylvie (pouvoir donné à Monsieur JM CLAUDE), JORY Ludovic (pouvoir donné à M. P. COTTET), RICHARD Baptiste (pouvoir donné à Mme I. LEBEAU), ROELLINGER Christophe (pouvoir donné à M. E.WEISS), DE VLEESCHOUWER Marie,

Secrétaire : Jean-Michel CLAUDE

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 21h00

### **1. Approbation du Procès-verbal du 04 mai 2023 :**

Procès-verbal validé à l'unanimité.

**Résultat du vote : 10 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

### **2. Création du poste d'agent administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

Le maire explique que le contrat de Madame CORNE Madeleine en tant qu'agent administratif principal 2<sup>ème</sup> classe par le biais du Centre de Gestion du Territoire de Belfort, service de remplacement prend fin au 31 juillet 2023.

De ce fait, il propose :

- La création d'un poste d'agent administratif principal 2<sup>ème</sup> classe pour la mairie de Felon à 17 heures par semaine.

Proposition validée à l'unanimité.

**Résultat du vote : 10 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**



### **3. Proposition d'un contrat à durée déterminée d'un an avec une titularisation à la fin dudit contrat pour Madame Madeleine CORNE.**

Suite à la création du poste d'agent administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, Madame Madeleine CORNE sera embauchée par la Mairie de Felon sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée d'un an, suivant l'article L352-4 du code général de la fonction publique et qu'au terme de ce contrat, Madame Madeleine CORNE sera titularisée.

Proposition validée à l'unanimité.

**Résultat du vote : 10 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

### **4. Mettre en place une régie pour facturation de photocopies et documents imprimés d'internet (dès la validation de la Trésorerie)**

Le Maire explique que pour diverses raisons (demande de permis de construire, demande de travaux, documents cadastraux, etc...), beaucoup de photocopies sont délivrées aux administrés et cela a un coût sur le budget de la commune.

Il propose donc de créer une régie afin de faire participer les administrés aux frais administratifs. Le montant sera fixé suivant ce que la Trésorerie conseillera. La régie sera mise en place dès le feu vert de la Trésorerie.

Proposition validée à l'unanimité.

**Résultat du vote : 10 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

### **5. Divers :**

Le Maire revient sur la question de la Taxe d'aménagement 2021 que la commune a perçue en 2021.

Après des recherches, il se trouve que l'argent nous a bien été octroyé, sur une mauvaise adresse à Felon et un futur propriétaire inconnu.

Le Maire explique que suite à ces informations, la commune ne peut plus attendre et doit régulariser cette dette en 2 phases conformément à la délibération n° 16-2023 soit :

- Faire une Décision Modificative concernant le titre de perception n° 7705 de la DDFIP du Doubs demandant le remboursement de la Taxe d'aménagement 2021 d'un montant de 1482.16, et ainsi transférer cette somme du compte des travaux de bâtiment au 615221 sur le compte de la TAM au 10226.
- Procéder au remboursement par mandat à la Trésorerie du Doubs.

Le conseil valide la mise en exécution de la délibération n° 16-2023

**Résultat du vote : 10 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**